

## **Mobilisation contre la réduction de l'âge de la majorité pénale au Brésil : vers une victoire ?**

**Date** : 29 septembre 2015



### **Examen du Brésil par le Comité des droits de l'enfant**

Le 21 et 22 septembre, le Brésil a été examiné par les experts du [Comité des droits de l'enfant](#) afin de faire un état des lieux des progrès réalisés dans la protection des droits de l'enfant.

Les questions liées à la justice juvénile et notamment l'amendement visant à réduire l'âge de la majorité pénale étaient particulièrement attendues par le BICE et son organisation membre au Brésil, la [Pastoral do Menor](#), mobilisés ensemble depuis plusieurs mois afin que cette réforme soit rejetée.

### **Engagement du Brésil pour le rejet de la réforme réduisant l'âge de la majorité pénale**

Durant l'examen, le Comité a exprimé de vives préoccupations sur l'amendement constitutionnel visant à réduire l'âge de la **majorité pénale** de 18 à 16 ans et alourdissant les sanctions imposées aux enfants et adolescents en conflit avec la loi.

La délégation brésilienne a assuré que le gouvernement fédéral et la société civile sont opposés à cet amendement et a également affirmé que grâce à la mobilisation actuelle, le Sénat ne devrait pas entériner la réforme.

Le BICE et ses partenaires saluent cette annonce mais restent mobilisés et ne relâcheront pas leurs efforts tant le Sénat n'aura pas rejeté cette réforme.

*Retrouvez le webcast de l'examen du Brésil par le Comité des droits de l'enfant en cliquant [ici](#).*

**Pour aller plus loin**

Le BICE, la [Pastoral do Menor](#) et l'ensemble des partenaires du programme [Enfance sans barreaux](#) sont mobilisés pour empêcher l'adoption de cet amendement, incompatible avec les engagements internationaux du Brésil :

- [Le réseau BICE mobilisé contre la réduction de l'âge de la responsabilité pénale au Brésil](#)
- [Le BICE toujours mobilisé contre la réduction de l'âge de la majorité pénale au Brésil](#)
- [Nos actions de plaidoyer pour le Brésil](#)